



LA DEMANDE DE PASSEPORT – LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Principe

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet à son titulaire de certifier de son identité. La première demande et le renouvellement de passeport suivent la même procédure (un nouveau passeport étant fabriqué dans les deux situations). Cependant, attention aux pièces demandées dans chacun des cas.

Bénéficiaire

Le demandeur doit être de nationalité française.



A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. **Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.**

Instruction de la demande

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place.

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance **d'un passeport biométrique**. En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée d'une machine (appelée "station") permettant l'enregistrement des demandes de passeport.

Votre demande doit être effectuée à la **MAIRIE D'INGWILLER** ou une autre commune équipée d'une station biométrique. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle commune de France équipée pour vous faire délivrer un passeport.

Les communes proches équipées d'une station biométrique : **INGWILLER** – HAGUENAU – SAVERNE – DRULINGEN – NIEDREBRONN LES BAINS.

Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit.


Pièces justificatives à produire

Première demande	Renouvellement
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une)	Ancien passeport
Justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.	Justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité	Justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité
Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)	Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent)

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

Coût (en timbres fiscaux)

Si vous fournissez des photos	Si la photo est réalisée en mairie via la "station"
88 EUR	89 EUR

 **A savoir** : le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement recettes des impôts). Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire [gratuitement](#).

Durée de validité

10 ans.

Remise du passeport

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier.

Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.

Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.

L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.

Délais d'obtention

4 à 6 semaines. Il n'y a pas de possibilité de suivi du passeport biométrique.



A noter : la fabrication centralisée des passeports exclut toute délivrance immédiate du titre.